

Projet II

Groupe 30

Mercredi, de 14h00 à 17h00 PK-2265 (cours)

Jeudi, de 17h30 à 20h30 PK-2760 (atelier)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : NABKI, Frédéric

Nom de l'enseignant : NABKI, Frédéric

Local : PK-4335

Téléphone : (514) 987-3000 #2476

Disponibilité :

Courriel : nabki.frederic@uqam.ca

Site Web : <http://www.micro.uqam.ca/nabki/accueil.html>

Description du cours

Cours synthèse de conception en ingénierie, fondée sur les connaissances et les habiletés acquises dans les cours précédents. Il mène à la réalisation d'un projet d'envergure sous la supervision d'un professeur et introduit les concepts du travail en équipe et la gestion de projet. Le projet doit faire l'intégration des mathématiques, des sciences fondamentales, des sciences du génie et des études complémentaires de façon à développer des composants, des systèmes et des processus. Réalisation et exécution du projet.

Préalables académiques :

ING6310 Projet I

Objectifs du cours

Appliquer les connaissances théoriques acquises pour la réalisation en groupe d'un projet pratique d'envergure.

Acquérir une expérience pratique de mise en œuvre d'un projet microélectronique.

Planification et documentation d'un projet microélectronique.

Apprentissage et utilisation d'une méthodologie pour procéder à l'analyse et conception de systèmes.

Pratique des méthodes courantes de travail en génie: présentations, révisions structurées, etc.

Modalités d'évaluation

Description sommaire	Date	Pondération
La proposition du projet et le plan de travail		5%
La recherche de solutions et l'étude de faisabilité		5%
Le rapport individuel de synthèse et la co-évaluation		5%
Le rapport d'étape et la présentation orale de mi-session		10%

La documentation du projet et la présentation orale de fin de session	15%
La réalisation du projet pratique et la démonstration de son fonctionnement	60%

La participation aux réunions du groupe est obligatoire et fait partie de l'évaluation.

Politique d'absence aux examens

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen – par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

Médiagraphie

VC D. Joseph Stadtmiller -- *Electronics: Project Management and Design* -- ISBN: 0130127299, Prentice Hall, 2001.

VC Colleen Garton and Erika McCulloch -- *Fundamentals of Technology Project Management* -- ISBN:1583470530, Independent Pub Group, 2004.

VC Giuseppe Ferla, Luigi Fortuna, and Antonio Imbruglia -- *Advanced Topics in Microelectronics and System Design* -- ISBN 981-02-4457-6. World Scientific Pub Co Inc, 2000.

VC Andrew Singmin -- *Beginning Analog Electronics Through Projects* -- ISBN: 0750672838, Publisher: Boston, MA : Newnes, 2000.

VC Andrew Singmin -- *Beginning Digital Electronics Through Projects* -- ISBN: 0750672692, Publisher: Boston, MA : Newnes, 2001.

A : article - C : comptes rendus - L : logiciel
S: Standard - U : uri - V : volume

C : complémentaire - O : Obligatoire - R : recommandé